



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6244<sup>e</sup>** séance

Mercredi 16 décembre 2009, à 10 h 35  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Kafando .....	(Burkina Faso)
<i>Membres :</i>	Autriche .....	M. Lutterotti
	Chine .....	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica .....	M. Urbina
	Croatie .....	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie .....	M. Dolgov
	France .....	M. de Rivière
	Jamahiriya arabe libyenne .....	M. Dabbashi
	Japon .....	M. Takasu
	Mexique .....	M. Heller
	Ouganda .....	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie .....	M. Apakan
	Viet Nam .....	M. Hoang Chi Trung

### Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2009/623)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 10 h 35.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant la République démocratique du Congo**

#### **Trentième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2009/623)**

**Le Président** : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, M. Alan Doss.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Doss à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le trentième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, publié sous la cote S/2009/623.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Alan Doss à qui je donne maintenant la parole.

**M. Doss** : C'est un honneur pour moi de vous présenter un nouvel aperçu de la situation en République démocratique du Congo, et un état des lieux de la mise en œuvre du mandat que le Conseil a donné à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) en décembre 2008. Comme le Conseil est actuellement en discussion sur l'avenir de notre mission, je vais me concentrer sur les défis restant dans le processus de paix et sur nos propositions d'y faire face dans un avenir proche.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général (S/2009/623) auquel j'ai peu d'informations nouvelles à ajouter, si ce n'est sur la situation dans la province de l'Equateur. Les forces gouvernementales ont repris la ville de Dongo, où les incidents avaient commencé il y a trois semaines. La MONUC a envoyé une équipe militaire et civile dans cette zone pour aider à préparer le retour de la population et faciliter l'arrivée de l'aide humanitaire.

À l'est du pays, nos efforts visaient à contenir et limiter la menace représentée par les principaux groupes armés étrangers en République démocratique du Congo, à savoir les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Les mois d'octobre et de novembre ont été marqués par un grand nombre de redditions et de candidatures au retour volontaire parmi les membres de ces deux groupes. Entre le début de l'année et la mi-décembre, plus de 1 400 combattants des FDLR se sont rendus, soit près de trois fois plus que la moyenne enregistrée les années précédentes.

De plus en plus de combattants de l'Armée de résistance du Seigneur se rendent également, la reddition la plus notable étant celle de Charles Arop, qui commandait les opérations au moment du massacre de Noël perpétré l'année dernière à Faradjje.

L'opération Kimia II menée contre les FDLR s'achèvera le 31 décembre. Cette opération visait à déstabiliser et à disperser les FDLR afin qu'elles ne puissent plus contrôler les zones habitées et soient limitées dans leur capacité d'exploiter les richesses naturelles du pays. Cet objectif a dans une large mesure été atteint, au prix, il faut le reconnaître, de très graves et tragiques conséquences humanitaires.

Je tiens toutefois à souligner que l'objectif escompté n'était pas un démantèlement total des FDLR, qui sont retranchées dans les Kivus depuis plus de 10 ans. Les FDLR constituent toujours une menace redoutable. Si on leur en laisse la possibilité, elles tenteront de reconquérir leurs anciennes places fortes et de punir la population pour avoir collaboré avec les forces gouvernementales. C'est pourquoi je suis heureux d'informer le Conseil qu'une nouvelle directive a été approuvée ce matin par le chef d'état-major des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et le commandant de la Force de l'Organisation des Nations Unies. En vertu

de cette directive, les FARDC et la MONUC auront désormais pour tâche de tenir les zones d'où les FDLR ont été délogées et de prévenir toute attaque contre des civils dans les zones exposées, tout en menant des opérations ciblées contre les centres de commandement et de contrôle dans lesquels les FDLR auraient pu se regrouper. La protection des civils sera le principal souci de ces opérations.

Comme nous l'avons déjà indiqué au Conseil, on ne pourra mettre un terme à la menace que font peser les FDLR que par l'alliance de différentes mesures : des pressions militaires accompagnées de mesures incitant les éléments à se rendre; un contrôle approprié de l'État sur le commerce des minerais et les autres ressources; et des procédures judiciaires à l'encontre des éléments expatriés qui continuent de financer, d'encourager et d'appuyer les activités criminelles dans l'est de la République démocratique du Congo. Il est évident que ce programme d'action va au-delà du mandat et des capacités de la MONUC et nécessite une assistance aux niveaux régional et international.

Le dernier rapport du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (voir S/2009/603) démontre amplement le rôle décisif joué par les dirigeants expatriés dans le financement, l'organisation et la supervision des activités menées par les FDLR dans l'est du pays. Le rapport souligne également la nécessité de prendre des mesures rigoureuses à l'égard des réseaux de commerce illégal qui ont financé les FDLR et d'autres groupes armés en République démocratique du Congo. Les gouvernements de la région et au-delà doivent collaborer afin de trouver des moyens de contrôler et de réglementer le commerce des minerais et des autres ressources naturelles de façon à amener les entreprises importantes des minerais de République démocratique du Congo à agir en la matière avec la diligence voulue.

Parallèlement, le Gouvernement congolais doit procéder à la démilitarisation progressive des zones minières et empêcher ses propres forces armées d'exploiter ces ressources. Le Groupe d'experts a fait état de connivences entre certains éléments des FARDC et les FDLR, ce que nous déplorons. Nous devons néanmoins reconnaître que les FARDC ont délogé les FDLR de leurs anciennes places fortes et ont fait preuve d'une détermination sans faille dans la lutte contre les FDLR, ce qui était loin d'être le cas il y a encore un an. Le Gouvernement doit cependant agir très rapidement pour établir l'autorité de l'État dans

ces zones tout en poursuivant en justice les auteurs de violations des droits de l'homme.

Nous nous félicitons de l'arrestation, dans l'est de la République démocratique du Congo et en Ouganda, de deux des dirigeants des FDLR poursuivis par le Tribunal pénal international pour le Rwanda, laquelle a été suivie en novembre de l'arrestation en Allemagne du Président des FDLR et de son adjoint. C'est la première fois que des dirigeants des FDLR sont inculpés pour des crimes commis par ce groupe en République démocratique du Congo, crimes qui se poursuivent à ce jour sans relâche. Je demande instamment aux autres États de suivre l'exemple de l'Allemagne en entamant des poursuites judiciaires contre d'autres dirigeants politiques des FDLR coupables de soutenir les crimes commis dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le Conseil a clairement indiqué que l'appui de la MONUC aux FARDC était subordonné au respect des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit des réfugiés. Conformément aux directives que nous avons reçues du Siège de l'ONU, nous avons adopté une politique qui soumet à certaines conditions l'appui de la MONUC à toutes les opérations, politique qui est déjà appliquée. Cette politique, qui a été communiquée au Gouvernement, était l'initiative de tolérance zéro du Président Kabila, élément essentiel de la lutte contre l'impunité et de la protection des civils.

Malheureusement, avec le récent cycle d'intégration et de démobilisation des groupes armés congolais, le problème de la discipline au sein des FARDC s'est aggravé. Ce n'est pas un problème nouveau, car lors de phases précédentes du processus d'intégration, de nombreux éléments indisciplinés et non entraînés étaient arrivés dans l'armée. C'était le prix de la paix. Il est par conséquent essentiel que dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, on remédie à ce problème récurrent en établissant un processus structuré de contrôle des antécédents et de formation, et en veillant à ce que les forces de sécurité soient payées régulièrement et en temps voulu. La MONUC est actuellement en train d'élaborer une procédure de contrôle des antécédents que nous partageons avec nos partenaires qui participent également à la coopération militaire avec la République démocratique du Congo.

Depuis mon dernier exposé devant le Conseil (voir S/PV.6203), certains événements sur le terrain en

République démocratique du Congo ont mis en lumière les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés dans nos efforts pour appliquer les dispositions du mandat qui nous a été confié.

Le premier défi est, bien évidemment, la protection. Les violations des droits de l'homme se poursuivent à grande échelle dans l'est, en particulier dans les Kivus. Il y a aussi eu plusieurs cas d'attaques contre des défenseurs des droits de l'homme dans d'autres régions du pays. La situation humanitaire dans les Kivus reste précaire et les déplacements de populations demeurent importants dans l'ensemble, malgré les retours récents de personnes déplacées, depuis les camps situés autour de Goma. Les violences sexuelles se poursuivent. Des groupes armés, associés à des éléments incontrôlés des FARDC elles-mêmes, sont responsables de la plupart de ces violations.

La MONUC a finalisé, et est en train d'appliquer, avec l'aide d'autres organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, une stratégie de protection multidimensionnelle. Chaque jour, dans de nombreuses régions de l'est de la République démocratique du Congo, la MONUC contribue à la protection de milliers de civils menacés d'un danger imminent. Nous avons continué de déployer des équipes conjointes de protection; nous dressons une carte du conflit et nous identifions des zones de « protection absolue » en coopération avec les autorités civiles et militaires locales; et des bases d'opération temporaires et mobiles supplémentaires ont été établies dans le Sud-Kivu, l'Ituri et les deux districts d'Uélé pour assurer la protection immédiate des populations vulnérables.

Au Bas-Uélé, où notre présence est encore restreinte, le déploiement d'un bataillon supplémentaire permettra à la Force d'accompagner des organismes humanitaires lors de missions de courte durée dans des lieux auparavant inaccessibles, où des conditions humanitaires critiques sont signalées. Cinquante-huit de ces bases avancées sont à présent opérationnelles. Je me suis rendu dans un certain nombre d'entre elles dans des régions très reculées des Kivus, et je peux personnellement assurer le Conseil que la population locale apprécie grandement notre présence et la protection que leur offre la MONUC.

Le Conseil est cependant conscient du dilemme face auquel se trouve la MONUC, qui est inhérent au mandat qui nous impose d'accorder la plus grande priorité à la protection des civils, tout en travaillant en

même temps avec les FARDC, qui comptent dans leurs rangs des éléments responsables de violations des droits de l'homme, pour désarmer les groupes, tels que les FDLR, qui représentent une menace constante pour les populations de l'est du Congo depuis plus de 10 ans. Il n'y a pas de réponse simple à ce dilemme et nous attendons du Conseil des directives claires à ce sujet.

Le deuxième défi est l'intégration, qui demeure fragile et crée de nouvelles tensions et des incertitudes dans les Kivus. Il y a deux raisons principales à cela : des groupes armés résiduels qui sont peu disposés à s'intégrer ou à être démobilisés, et l'ancien Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), qui n'a pas encore démantelé ses structures administratives et militaires parallèles dans certaines zones qu'il contrôlait autrefois. L'absence de progrès sur les questions non réglées relatives aux accords du 23 mars sert souvent de prétexte pour ne pas vouloir achever le processus d'intégration et soutenir l'extension de l'autorité de l'État. Le Gouvernement doit aller vers les groupes récalcitrants et écouter leurs doléances, mais toutes les parties prenantes doivent comprendre que le maintien de structures parallèles ou de milices est incompatible avec le processus de paix, et que le Gouvernement a le droit d'user de moyens appropriés pour imposer son autorité à ceux qui continuent de la contester, tout en agissant conformément au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire.

Parallèlement, le Gouvernement devrait tout faire pour surmonter les obstacles à l'intégration de la police et de l'armée. La Commission d'attribution des grades militaires devrait s'efforcer d'achever rapidement ses procédures afin de clarifier le statut et les fonctions de tous les officiers nouvellement intégrés. Maintenant que la Mission d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité a terminé le recensement de l'armée, les salaires devraient être versés en temps voulu et des mécanismes devraient être créés pour veiller à ce que leur solde soit dûment versée aux simples soldats. La mise en garnison des contingents non essentiels pour les opérations en cours et aux fins de protection devrait débiter immédiatement, et les FARDC devraient recenser les bataillons censés recevoir un entraînement afin que les FARDC et la MONUC puissent procéder au contrôle des antécédents de leurs membres et au renvoi de ceux qui ne répondent pas aux normes de forces de sécurité professionnelles, de manière à constituer une force de

taille raisonnable qui puisse progressivement prendre en charge les responsabilités en matière de sécurité de la MONUC, comme le Secrétaire général l'a recommandé dans son rapport. Les policiers nouvellement déployés et intégrés devraient être régulièrement payés et convenablement équipés. De plus, il faudra garantir le financement du processus continu de réintégration des anciens combattants dans la vie civile.

En fin de compte, tous ces efforts devront être regroupés dans un processus global de réforme du secteur de la sécurité au niveau national. En ce qui concerne la police, le processus est bien engagé, avec un plan d'action de trois ans et une perspective stratégique à plus long terme. En revanche, la réforme de l'armée est toujours au stade embryonnaire et la réforme du secteur de la justice a besoin d'être relancée. Le plan gouvernemental de réforme de l'armée est en cours d'examen au Parlement. Une fois qu'il sera approuvé, la discussion promise depuis longtemps avec les partenaires internationaux disposés à aider à sa mise en place devrait être organisée sans plus tarder.

Le troisième défi concerne les personnes déplacées et les réfugiés, qui ont commencé à rentrer chez eux. Dans certaines zones de retour, les conditions de sécurité sont encore très instables et ont été exacerbées par des revendications foncières conflictuelles et la concurrence pour le contrôle des ressources minérales. Ces problèmes ont été aggravés par des franchissements de frontières clandestins et des allégations selon lesquelles des éléments de l'ex-CNDP ont établi des zones protégées pour les rapatriés. Nous devons être très clairs sur ce point : oui, les réfugiés et les personnes déplacées qui rentrent chez eux ont droit à une protection, mais il incombe à l'État, et non pas à des groupes armés, d'assurer cette protection. Une privatisation des tâches de protection ne ferait que mener à la réapparition des milices ethniques, ce qui risquerait de réduire à néant le processus d'intégration et de provoquer de nouvelles violences ethniques.

Les Gouvernements de la République démocratique du Congo et de ses trois voisins de l'est, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, négocient actuellement des accords tripartites sous les auspices du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, avec l'aide de l'équipe de pays des Nations Unies, prépare des programmes d'appui à la réintégration dont bénéficieront non seulement les

réfugiés, mais aussi les communautés qu'ils rejoindront.

Alors que ces négociations sont en cours, il faudrait envisager des moyens de gérer le flux des retours et mettre en place un mécanisme global pour régler les conflits fonciers connexes. Nous avons demandé instamment au Gouvernement de créer les comités de conciliation permanents prévus dans les accords du 23 mars à cette fin.

Les efforts pour stabiliser la partie est de la République démocratique du Congo ne seront viables que s'ils sont appuyés par des efforts nationaux pour consolider la démocratie et améliorer la gouvernance, en particulier la gestion financière, ainsi que pour promouvoir le relèvement socioéconomique, encourager les investissements commerciaux et l'emploi, un point sur lequel le Président Kabila a récemment insisté dans son discours sur l'état de la nation. C'est un truisme de dire qu'il ne saurait y avoir de développement sans paix et sécurité, et que la paix et la sécurité ne sauraient être maintenues dans des conditions économiques et sociales difficiles. Une mission de maintien de la paix intégrée telle que la MONUC peut contribuer à la création d'un environnement favorable en termes de paix et de sécurité et, avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, aider le Gouvernement à jeter les bases d'un relèvement et d'un développement à long terme. Le cadre stratégique intégré, qui est actuellement en préparation, pointe dans cette direction.

Comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 1856 (2008), nous concentrons à présent presque toutes nos forces militaires dans l'est. Plus de 95 % sont actuellement dans cette partie du pays.

Un nombre important de policiers et de membres du personnel civil de l'ONU ont également été réaffectés dans les provinces orientales. La transition progressive vers l'est est donc presque complète, bien que nous soyons toujours en train de fermer certaines installations dans les provinces occidentales. Ces dernières années, les institutions des Nations Unies ont également concentré leurs efforts dans l'est de la République démocratique du Congo et ont consacré peu de ressources, notamment pour ce qui est du personnel, à l'ouest du pays. Cela veut dire qu'elles n'ont pas les capacités d'assumer les fonctions de la MONUC sans un plus grand appui de la part de la communauté des donateurs.

Avant de terminer, je tiens à dire quelques mots sur l'avenir de la MONUC. Le mandat actuel de la MONUC est compliqué, complexe et porte sur un large éventail d'activités. Il nous a donné une marge de manœuvre très utile dans un contexte politique et militaire en évolution rapide. Mais, parfois, cela a suscité des attentes qui dépassent les ressources ou les capacités de la Mission. J'espère néanmoins que les futurs mandats simplifieront l'éventail d'activités que la Mission doit mener.

Au cours du premier semestre de 2010, nous devrions avoir une idée plus claire de la situation en pleine évolution dans l'est de la République démocratique du Congo, de l'efficacité des mesures prises pour renforcer la protection des civils, du processus d'intégration et du calendrier des élections. Le Département des opérations de maintien de la paix devrait donc être mieux à même de proposer un plan réaliste pour la MONUC et sa reconfiguration.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots sur un incident connu ou non des membres du Conseil qui a eu lieu à Dongo il y a 10 jours. Je pense qu'il illustre bien le travail accompli par la MONUC. Il y a 10 jours, un hélicoptère ayant à son bord du personnel civil et certains éléments de la force est arrivé à Dongo pour ravitailler nos observateurs militaires qui y avaient été déployés à la suite d'une flambée de violence. À son arrivée, l'hélicoptère a été attaqué par des insurgés. Des membres de l'équipage ont été blessés. Ils ont néanmoins réussi à évacuer les soldats blessés qui gardaient l'héliport. Les rotors étaient touchés, le réservoir était touché, mais l'équipage a réussi à décoller et à emmener tout le monde en lieu sûr, 130 kilomètres plus loin, dans la République du Congo, de l'autre côté de la rivière. Leur héroïsme a permis de sauver la vie de 25 personnes.

Je pense que cela illustre bien ce que fait la Mission, jour après jour, activités qui n'attirent pas toujours l'attention du public ou des médias. Je tiens à exprimer toute notre gratitude envers l'équipage de l'hélicoptère russe pour leur héroïsme. Ils ont, comme je l'ai dit, sauvé l'hélicoptère et ses passagers d'une situation qui aurait été très probablement pire et qui aurait probablement entraîné la mort de plusieurs passagers.

*(l'orateur reprend en français)*

L'année prochaine, le 30 juin, la République démocratique du Congo fêtera le cinquantième anniversaire de son indépendance. Peu après la naissance du nouvel État en 1960, l'ONU est intervenue pour éviter le démembrement du pays. Beaucoup de Congolais se rappellent de cette intervention de l'ONU avec gratitude. Au cours des dix dernières années, la MONUC a accompagné la République démocratique du Congo dans sa longue sortie de crise, la plus grave que le pays ait connue depuis la tentative de sécession du Katanga, tout en apportant un soutien multiforme à la mise en place des institutions actuelles et à la poursuite d'un processus démocratique qu'il importe de continuer et de renforcer.

**Le Président :** Je remercie M. Doss de son exposé.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 55.*